



A R R E T E

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER
A ROYAN**

HT/ET

A SG N° 08/0665

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par Monsieur SAVARY,

Considérant que Monsieur SAVARY est régulièrement immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Marennes sous le numéro n° 437680846,

Considérant que Monsieur SAVARY a justifié du fait qu'il est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer sous le nom commercial « WATTI »,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur SAVARY est autorisé à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 41 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : Vente de bijoux et d'artisanat.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 1er Avril 2008 pour se terminer le 30 Septembre 2008 moyennant une redevance de 3.476,85 € ainsi calculée : 97,50 €/m².

ARTICLE 3 : Monsieur SAVARY a remis ce jour un chèque d'un montant de 3.476,85 € en paiement de la redevance telle qu'elle est fixée à l'article 2.

ARTICLE 4 : Monsieur SAVARY, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont il a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN,
Le 2 Juin 2008

Lu et Approuvé,

Olivier SAVARY

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Juin 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT